

DÉLIBÉRATION N°CP 2023-339 **DU 21 SEPTEMBRE 2023**

PARIS RÉGION UP : AIDES PM'UP, TP'UP ET AUTRES DISPOSITIFS MOBILISÉS POUR LES ENTREPRISES FRANCILIENNES - 5ÈME RAPPORT POUR 2023

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, notamment ses articles 107 et 108 ;

VU le règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général publié au JOUE L114 du 26 avril 2012 et modifié par le règlement (UE) 2020/1474 de la Commission du 13 octobre 2020 publié au JOUE L337 du 14 octobre 2020 ;

VU le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013 et modifié par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 publié au JOUE L 215 du 7 juillet 2020 ;

VU le règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par règlement n° 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 publié au JOUE L215 du 7 juillet 2020 et par le règlement 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE L167/1 du 30 juin 2023;

VU du régime d'aides exempté n° SA.100189, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020 et 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et ses futures modifications ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023 pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014, modifié par le règlement n° 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 publié au JOUE L 215 du 7 juillet 2020 ;

VU la communication de la Commission n° 2014/C3282 du 21 mai 2014 relative à l'encadrement des aides d'État à la RDI ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code monétaire et financier ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 ;

VU la délibération n° CR 80-06 du 15 novembre 2006 relative à l'appui au développement

économique local et à l'adhésion à l'association Orly International ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens modifiée ;

VU la délibération n° CP 16-596 du 16 novembre 2016 relative aux aides régionales aux entreprises PM'up – Innov'up – TP'up – Back'up ;

VU la délibération n° CP 2017-112 du 8 mars 2017 relative à la désignation des entreprises bénéficiaires de PM'up - TP'up et Back'up ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption à la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CP 2017-212 du 17 mai 2017 relative à la désignation des entreprises bénéficiaires de PM'up et de TP'up ;

VU la délibération n° CR 2017-101 du 19 mai 2017 relative aux régimes d'aides régionaux « prix », « soutien à l'émergence et au développement de lieux d'innovation » et « aide pour les projets à utilité sociale » et à l'adoption du nouveau règlement d'intervention TP'up ;

VU la délibération n° CR 2017-141 du 6 juillet 2017 relative à la politique régionale de soutien à l'entrepreneuriat et adoptant une convention type autorisant les communes et les groupements de communes à participer au financement de régimes d'aides régionaux ;

VU la délibération n° CP 2017-426 du 20 septembre 2017 relative à la mise en œuvre de la Stratégie#Leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation (SRDEII) : actions pour l'économie, l'emploi et la formation sur les territoires ;

VU la délibération n° CP 2017-429 du 20 septembre 2017 relative à la désignation des entreprises bénéficiaires de PM'up et TP'up ;

VU la délibération n° CP 2018-053 du 24 janvier 2018 relative à la désignation des entreprises bénéficiaires de PM'up et TP'up

VU la délibération n° CP 2018-484 du 17 octobre 2018 relative au Paris Région UP - attribution des subventions PM'up, TP'up, Innov'up Proto, ajustement des modalités de TP'up et d'Innov'up Leader PIA et cession d'Île-de-France capital ;

VU la délibération n° CP 2018-573 du 21 novembre 2018 relative à la désignation des entreprises bénéficiaires de PM'up et TP'up

VU la délibération n° CP 2019-436 du 20 novembre 2019 portant approbation de la convention entre la Région et l'Agence de Services et de Paiement (ASP) – Année 2020 ;

VU la délibération n° CP 19-493 du 20 novembre 2019 relative au Paris Région UP : subventions PM'up, TP'up, Innov'up et autres dispositifs mobilisés pour les entreprises franciliennes - 7ème rapport pour 2019 ;

VU la délibération n° CP 2020-044 du 4 mars 2020 relative à la rémunération des stagiaires et frais de gestion 1^{ère} affectation, convention entre la Région et l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

VU la délibération n° CP 2020-249 du 27 mai 2020 relative aux mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire ;

VU la délibération n° CP 2020-242 du 1^{er} juillet 2020 relative au soutien à divers organismes économiques ;

VU la délibération n° CP 2021-120 du 1^{er} avril 2021 autorisant certaines communes ou leur groupement à attribuer des aides sur la base des régimes d'aides « Prix », « Politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME », « Soutien à l'émergence et au développement de lieux d'innovation », « Lieux d'innovation-actions d'aide à la maturation et à l'accélération de projets », « Soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire », et « Aide aux projets à utilité sociale » définis et mis en place par la Région ;

VU la délibération n° CR 2021-039 modifiée du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-048 du 21 juillet 2021 intitulée « Poursuivre la relance économique » ;

VU la délibération n° CP 2021-273 du 22 juillet 2021 relative au soutien des territoires en matière de développement économique ;

VU la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 portant intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

VU la délibération n° CR 2022-029 du 19 mai 2022 relative au Schéma Régional de Développement Economique et d'Innovation d'Île-de-France 2022-2028 (SRDEII) ;

VU la délibération n° CP 2022-193 du 20 mai 2022 relative au soutien aux agences départementales (91, 95), à des organismes de développement économique et autorisations diverses ;

VU la délibération n° CR 2022-046 du 6 juillet 2022 relative au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ;

VU la délibération n° CP 2022-262 du 7 juillet 2022 relative aux Aides aux entreprise PM'up et TP'up Relance : 1^{er} rapport pour 2022 ;

VU la délibération n° CR 2022-048 du 22 septembre 2022 relative à la Stratégie régionale pour l'économie sociale et solidaire ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement ;

VU la délibération n° CP 2023-107 du 29 mars 2023 portant diverses mesures pour la formation et l'emploi ;

VU la délibération n° CP 2023-110 du 29 mars 2023 relative au Paris Région UP : Aides PM'up, TP'up et autres dispositifs mobilisés pour les entreprises franciliennes – 2^{ème} rapport pour 2023 ;

VU la délibération n° CP 2023-142 du 29 mars 2023 adoptant la Charte Francilienne pour l'engagement citoyen des entreprises ;

VU la délibération n° CP 2023-155 du 1^{er} juin 2023 relative aux diverses dispositions en matière de communication institutionnelle 2^{ème} rapport pour 2023 ;

VU la délibération n° CP 2023-284 du 5 juillet 2023 relative au Paris Région UP : Aides PM'up, TP'up et autres dispositifs mobilisés pour les entreprises franciliennes – 4^{ème} rapport pour 2023 ;

VU l'avis de la commission du développement économique et de l'innovation ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2023-339 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Attributions relatives aux 3 aides PM'up Relance

Décide de participer, au titre du dispositif PM'up, au financement des 3 projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant cumulé de 735 000 €.

Subordonne le versement des subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type, adoptée par délibération n° CP 2023-284 du 5 juillet 2023 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les annexes techniques et financières à la délibération, par dérogation à l'article 17 alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

Affecte une autorisation de programme de 735 000 € disponible sur le chapitre 906 « Action économique », code fonctionnel 632 « Industrie, commerce et artisanat », programme HP 632-001 « Soutien à l'industrie et aux autres services », action 16300101 « Soutien à l'industrie, aux PME et aux ETI » du budget 2023.

Article 2 : Attributions relatives aux 14 aides TP'up Relance

Décide de participer, au titre du dispositif TP'up, au financement des 14 projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant cumulé de 721 000 €.

Subordonne le versement des subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type, adoptée par délibération n° CP 2023-284 du 5 juillet 2023 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les annexes techniques et financières à la délibération, par dérogation à l'article 17 alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

Affecte une autorisation de programme de 721 000 € disponible sur le chapitre 906 « Action économique », code fonctionnel 632 « Industrie, commerce et artisanat », programme HP 632-003 « Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art », action 16300301 « Soutien à l'artisanat et aux TPE » du budget 2023.

Article 3 : Autorisation donnée à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, à la CA Roissy Pays de France, à l'EPT Paris Terres d'envol et à l'EPT Est-Ensemble, pour participer au financement de régimes d'aide régionaux

Décide d'autoriser la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise à participer au financement des régimes d'aides régionaux : « Aide aux projets à utilité sociale », « Soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire », « Politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement TPE-PME » et « Soutien à l'émergence et au développement de lieux d'innovation ».

Décide d'autoriser la CA Roissy Pays de France à participer au financement du régime d'aide régional : « Aide aux commerces de proximité en milieu rural ».

Décide d'autoriser l'EPT Paris Terres d'Envol à participer au financement du régime d'aide régional : « Aide aux projets à utilité sociale ».

Décide d'autoriser l'EPT Est-Ensemble à participer au financement des régimes d'aides régionaux : « Politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME », « Politique de soutien à l'émergence et au développement de lieux d'innovation », « Aide aux projets à utilité sociale », « Soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire ».

Subordonne l'autorisation à la signature d'une convention conforme à la convention-type approuvée par délibération CP 2022-193 du 20 mai 2022, modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Article 4 : Désignation des 17 bénéficiaires de l'aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques

Décide de participer, au titre de l'aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques, au financement de 17 entreprises détaillées en annexe 3 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant cumulé de 26 795 €.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées en annexe 3 à la présente délibération, par dérogation prévue à l'article 17 alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

Accorde aux 17 bénéficiaires dont les projets sont présentés en annexe 3 à la présente délibération une dérogation exceptionnelle à l'application de la charte de la laïcité telle qu'approuvée par délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité.

Affecte à ce titre une autorisation d'engagement de 26 795 € disponible sur le chapitre 936 « Action économique », code fonctionnel 632 « Industrie, commerce et artisanat », programme HP 632-003 « Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art », action 16300302 « Soutien à l'artisanat et aux TPE » du budget 2023.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 21 septembre 2023, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 21 septembre 2023 (référence technique : 075-237500079-20230921-lmc1194450-DE-1-1) et affichage ou notification le 21 septembre 2023.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 : Désignation des 3 bénéficiaires PM'up Relance

Raison sociale du bénéficiaire	Commune	Département/Code Postal	Territoire prioritaire	Filière/Domaine d'activité	Axes stratégiques	Montant de la subvention proposé au vote :	Date de prise en compte des dépenses
LYNCEUS	Paris	75018	Non	Numérique, Industrie de la donnée et industries créatives	Déploiement commercial de la solution à l'échelle internationale Structuration interne de l'entreprise	250000	20/01/2023
TECH DRIVE	Saint- Pierre- du - Perray	91280	Non	Autre	Amélioration des capacités de production et diversification Développement international	250000	20/04/2023
WAGRAM EDITIONS	Bezons	95870	ZRE	Autre	Mise en place d'une démarche qualité et environnementale Accroissement des capacités de production	235000	10/05/2023

Annexe 2 : Désignation des 14 bénéficiaires TP'up Relance

Raison sociale du bénéficiaire	Commune	Département/Code Postal	Territoire prioritaire	Filière/Domaine d'activité	Axes stratégiques	Montant de la subvention proposée au vote	Date de prise en compte des dépenses
HASSLER IMPRESSION	PRINGY	77310	Politique de la ville (QPV)	Autre	1. Accroissement des capacités de production	55000	21/06/2023
GALERY	PANTIN	93500	ZRE	Autre	Accroissement et diversification du parc industriel Amélioration des process de fabrication Numerisation & automatisation de la relation client	70000	22/06/2023
MAKAGENCY	TREMBLAY-ENF-RANCE	93290	ZRE	Autre	1. Augmentation des capacités de production 2. Conseil et développement en France et à l'international 3. Mise en place d'une démarche qualité et environnementale	55000	16/05/2023
ZELOCE	JOINVILLE-LE-PONT	94340	Non	Numérique, Industrie de la donnée et industries créatives	Déploiement de l'offre en Afrique	25000	23/06/2023
C7C	PARIS	75018	Non	Agriculture, agro-alimentaire et nutrition	Développement international Diversification vers de nouveaux marchés Transformation numérique	38000	15/06/2023
BIOXEGY SAS	PARIS	75008	Non	Deeptech	Renforcement des capacités de productions interne Développement de l'activité à l'échelle européenne Valorisation de la production à l'international	25000	03/03/2023
SERVICE EDITION BAUDOIN SERIGRAPHIE	LE PARAY EN YVELINES	78610	Non	Autre	Modernisation de l'outil de production Optimisation de la chaîne de valeur Transformation numérique	55000	05/06/2023
MYBRAZIL FACTORY!	PARIS	75010	Non	Agriculture, agro-alimentaire et nutrition	Diversification de l'activité vers de nouveaux produits et services Développement international Renforcement du positionnement commercial et marketing	39000	24/05/2023
MAISON MINOUFLET	BREUILLET	91650	Non	Autre	Modernisation de l'outil industriel et l'accroissement des capacités production.	50000	06/06/2023
MECAFORM	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	95310	ZRE	Aéronautique – Spatial – Défense	Modernisation de l'outil de production Diversification vers le secteur médical	65000	08/06/2023
BATI-NOV CONCEPT	CORBEILLES-ESSONNES	91100	ZRE	Autre	1. Augmentation des capacités de production	82500	30/05/2023
WHEELLEE	GIF-SUR-YVETTE	91190	Non	Mobilité durable et intelligente (dont automobile)	Structuration industriel interne Déploiement de l'offre à l'international : Benelux et Allemagne	30000	19/05/2023
WINK	PARIS	75018	Non	Eco-construction, ville durable et intelligente, Energies vertes et décarbonées	Développement international Renforcement de la transition numérique	49000	19/05/2023
ARFINOX	CHELLES	77500	ZRE	Région Ville durable intelligente	Internalisation de l'activité de découpe	82500	09/12/2022

**Annexe 3 : Désignation des 17 bénéficiaires de l'aide
exceptionnelle à la relance des commerces affectés par
l'explosion du 277 rue Saint-Jacques**

DOSSIER N° EX078503 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - EXPRESS SAINT JACQUES

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	8 367,00 € HT	75,00 %	6 275,00 €
	Montant total de la subvention		6 275,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EXPRESS SAINT JACQUES CARREFOUR
EXPRESS
Adresse administrative : 305 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur BENAÏSSA SOUFIANE NOUALI, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Description :

L'entreprise a été affectée par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	8 367,00	100,00%
Total	8 367,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	2 092,00	25,00%
Subvention Région (sollicitée)	6 275,00	75,00%
Total	8 367,00	100,00%

DOSSIER N° EX078504 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - L2B RESTAURATION

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	2 000,00 € HT	75,00 %	1 500,00 €
	Montant total de la subvention		1 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L2B RESTAURATION CHEZ GUISEPPE

Adresse administrative : 342 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur AYMEN BOUZOMITA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Description :

L'entreprise a été affectée par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	2 000,00	100,00%
Total	2 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	500,00	25,00%
Subvention Aides privées (sollicitée)	1 500,00	75,00%
Total	2 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX078505 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - SAS SOLERA

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	1 864,00 € HT	75,00 %	1 398,00 €
	Montant total de la subvention		1 398,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAS SOLERA

Adresse administrative : 283 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur CHRISTOPHER GAGLIONE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Description :

L'entreprise a été affectée par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	1 864,00	100,00%
Total	1 864,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	466,00	25,00%
Subvention Région (sollicitée)	1 398,00	75,00%
Total	1 864,00	100,00%

DOSSIER N° EX078506 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - L2B RESTAURATION

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	1 273,00 € HT	75,00 %	954,00 €
	Montant total de la subvention		954,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L2B RESTAURATION IL POMOD ORO

Adresse administrative : 340 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur AYMEN BOUZOMITA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	1 273,00	100,00%
Total	1 273,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	319,00	25,06%
Subvention Région (sollicitée)	954,00	74,94%
Total	1 273,00	100,00%

DOSSIER N° EX078507 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - BOULANGERIE DE LA PLACE

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	2 948,00 € HT	75,00 %	2 211,00 €
	Montant total de la subvention		2 211,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BOULANGERIE DE LA PLACE
Adresse administrative : 2 RUE DU VAL DE GRACE
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur AYOUB KHAMILA, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Description :

L'entreprise a été affectée par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	2 948,00	100,00%
Total	2 948,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	737,00	25,00%
Subvention Région (sollicitée)	2 211,00	75,00%
Total	2 948,00	100,00%

DOSSIER N° EX078508 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - BOUCHERIE DES HUISSIERS

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	2 173,00 € HT	75,00 %	1 629,00 €
	Montant total de la subvention		1 629,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BOUCHERIE DES HUISSIERS BOUCHERIE
LIMOUSINE
Adresse administrative : 263 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur ANTHONY PHILIPPE DENIS HALBERT, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Description :

L'entreprise a été affectée par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	2 173,00	100,00%
Total	2 173,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	544,00	25,03%
Subvention Région (sollicitée)	1 629,00	74,97%
Total	2 173,00	100,00%

DOSSIER N° EX078509 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - SARL PARHOS

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	1 060,00 € HT	75,00 %	795,00 €
	Montant total de la subvention		795,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SARL PARHOS RESTAURANT DU PALAIS DE LA PERSE
Adresse administrative : 285 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame AZAM BANOY YAZDANI, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Description :

L'entreprise a été affectée par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	1 060,00	100,00%
Total	1 060,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	265,00	25,00%
Subvention Région (sollicitée)	795,00	75,00%
Total	1 060,00	100,00%

DOSSIER N° EX078510 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - COIFFEUR D'EUROPE

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	875,00 € HT	75,00 %	656,00 €
	Montant total de la subvention		656,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COIFFEUR D'EUROPE
Adresse administrative : 342 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur NABIL MARMOUDA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Description :

L'entreprise a été affectée par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	875,00	100,00%
Total	875,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	219,00	25,03%
Subvention Région (sollicitée)	656,00	74,97%
Total	875,00	100,00%

DOSSIER N° EX078511 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - LA SENSITIVE

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	1 182,00 € HT	75,00 %	887,00 €
	Montant total de la subvention		887,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA SENSITIVE
Adresse administrative : 264 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame NGOC-TIEN TRAN, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Description :

L'entreprise a été affectée par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	1 182,00	100,00%
Total	1 182,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	295,00	24,96%
Subvention Région (sollicitée)	887,00	75,04%
Total	1 182,00	100,00%

DOSSIER N° EX078512 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - MAX TOP

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	857,00 € HT	75,00 %	642,00 €
	Montant total de la subvention		642,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAX TOP

Adresse administrative : 285 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur MOSTAFA CHAHAR JOUEE MOGHADDAM, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Description :

L'entreprise a été affectée par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	857,00	100,00%
Total	857,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	215,00	25,09%
Subvention Région (sollicitée)	642,00	74,91%
Total	857,00	100,00%

DOSSIER N° EX078513 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - BRUNO FLECHE COIFFURE

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	2 178,00 € HT	75,00 %	1 633,00 €
	Montant total de la subvention		1 633,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BRUNO FLECHE COIFFURE
Adresse administrative : 6 PLACE ALPHONSE LAVERAN
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur BRUNO FLECHE, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	2 178,00	100,00%
Total	2 178,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	545,00	25,02%
Subvention Région (sollicitée)	1 633,00	74,98%
Total	2 178,00	100,00%

DOSSIER N° EX078514 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - S.I.G.

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	840,00 € HT	75,00 %	629,00 €
	Montant total de la subvention		629,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : S I G

Adresse administrative : 316 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur ANDREA DONOLATO, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Description :

L'entreprise a été affectée par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	840,00	100,00%
Total	840,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	211,00	25,12%
Subvention Région (sollicitée)	629,00	74,88%
Total	840,00	100,00%

DOSSIER N° EX078515 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - REN IA

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	2 051,00 € HT	75,00 %	1 538,00 €
	Montant total de la subvention		1 538,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REN AI ASIA EXPRESS
Adresse administrative : 285 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur XIAOMIN ZHANG, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Description :

L'entreprise a été affectée par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	2 051,00	100,00%
Total	2 051,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	513,00	25,01%
Subvention Région (sollicitée)	1 538,00	74,99%
Total	2 051,00	100,00%

DOSSIER N° EX078516 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - SAS NO LIMIT 75

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	2 267,00 € HT	75,00 %	1 700,00 €
	Montant total de la subvention		1 700,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NO LIMIT 75 PIZZA NO LIMIT
Adresse administrative : 305 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur ADAM MALDEREZ, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Description :

L'entreprise a été affectée par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	2 267,00	100,00%
Total	2 267,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	567,00	25,01%
Subvention Région (sollicitée)	1 700,00	74,99%
Total	2 267,00	100,00%

DOSSIER N° EX078517 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - Claude David SCEMAMA

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	3 058,00 € HT	75,00 %	2 293,00 €
	Montant total de la subvention		2 293,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SELARL PHARMACIE SCEMAMA
PHARMACIE CHAILLOT
Adresse administrative : 1 R VAL DE GRACE ET 304 R ST JACQUES
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Représentant :

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Description :

L'entreprise a été affectée par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	3 058,00	100,00%
Total	3 058,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	765,00	25,02%
Subvention Région (sollicitée)	2 293,00	74,98%
Total	3 058,00	100,00%

DOSSIER N° EX078518 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - NAIL CHERRY

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	1 490,00 € HT	75,00 %	1 117,00 €
	Montant total de la subvention		1 117,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NAIL CHERRY

Adresse administrative : 282 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur MEHDI LENOUALI, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Description :

L'entreprise a été affectée par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	1 490,00	100,00%
Total	1 490,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	373,00	25,03%
Subvention Région (sollicitée)	1 117,00	74,97%
Total	1 490,00	100,00%

DOSSIER N° EX078519 - Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques - LITHANG SARL

Dispositif : Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques (n° 00001322)

Délibération Cadre : CP2023-284 du 05/07/2023

Imputation budgétaire : 936-632-65742-163003-400

Action : 16300302- Soutien à l'artisanat et aux TPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide exceptionnelle à la relance des commerces affectés par l'explosion rue Saint-Jacques	1 250,00 € HT	75,00 %	938,00 €
	Montant total de la subvention		938,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LITHANG SARL

Adresse administrative : 318 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame FLORENCE NICOLE MICHELE MARIE RIOLLOT, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 juin 2023 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Face à la tragédie survenue rue Saint-Jacques à Paris (5e) le 21 juin 2023, la Région a voté le 5 juillet 2023 un dispositif exceptionnel à destination des commerces affectés par l'explosion et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone.

Le bénéficiaire a une dérogation exceptionnelle liée à l'application de la charte de la laïcité.

Description :

L'entreprise a été affectée par l'explosion du 277 rue Saint-Jacques et les arrêtés interdisant ou limitant la circulation dans cette zone

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer	1 250,00	100,00%
Total	1 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Trésorerie	312,00	24,96%
Subvention Région (sollicitée)	938,00	75,04%
Total	1 250,00	100,00%